

M, Mme _____

Tél : 05 59 82 24 58

E mail : cgt.064@cp.finances.gouv.fr

**ADRESSE DES ELUS LOCAUX DE LA C.G.T. AUX AGENTS DU DEPARTEMENT
INSCRITS SUR LES TABLEAUX D'AVANCEMENT DANS LA CATEGORIE B.**

Cher(e)s collègues,

Ayant atteint au moins 2 ans d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon de Contrôleur 2^{ème} cl. et justifié de 5 ans en B, situation appréciée au 31 décembre 2006 pour l'échelon et au 31 décembre 2007 pour l'ancienneté de service, **vous avez vocation à être inscrits sur le tableau d'avancement au grade Contrôleur 1^{ère} classe.**

Depuis l'an dernier le choix s'établit désormais localement. Les Contrôleur 2^{ème} cl. susceptibles d'être promus sont préalablement classés par chaque TPG. Pour notre département, **les propositions d'inscription à l'avancement à Contrôleur 1^{ère} classe seront soumises à la CAP locale des Contrôleurs/Contrôleurs Principaux du 29 mars 2007**, dont nous sommes vos élu(e)s.

Sur les 23 Contrôleurs 2^{ème} cl. ayant vocation dans les P-A , il est prévu d'en classer 7.

Les critères de sélection qui devraient être utilisés sont les suivants :

- L'agent classé en fin de liste départementale l'an dernier, et non retenu au plan national , conserve une priorité d'inscription en 2007.
- Puis sont pris en considération les échelons, à partir du plus élevé, par ordre décroissant.
- Dans un même échelon, à partir du plus élevé donc, il faut avoir été noté 19 en 2004 et le départage s'opère avec le total des évolutions de note obtenues en 2005 et 2006, par ordre décroissant : + 0,12 (soit 2x 0.06), puis + 0,08 (0,06+0,02), + 0,07 (0,06+ 0,01), + 0,06, + 0,04, A noter toutefois, que dans un échelon donné, en l'absence ou insuffisance d'agents notés 19 en 2004 au regard du nombre d'emplois attribués, les agents notés 18 pourront être proposés, avec départage identique par le total des écarts de notes 2005 et 2006.
- Enfin, dans un même échelon, à égalité de note 2004 et du total des évolutions de note 2005 et 2006, un départage se fait à l'ancienneté dans l'échelon par ordre décroissant.

Nous avons établi un classement probable à partir de ces critères mais nous restons prudents du fait de la complexité de la procédure et des dérogations exceptionnellement possibles (ex : agent proche de la retraite) . Nous préférons donc ne pas le divulguer dans le détail.

Sachez toutefois que l'agent classé au 7^{ème} rang devrait se situer au 11^{ème} échelon de Contrôleur 2^{ème} classe avec une note de 18 en 2004 et un cumul de +0,04 pour 2005 et 2006.

Il ressort, vous concernant,

que vous devriez vous retrouver dans les 7 premières places : ,

que votre classement est a priori au-delà du 7^{ème} rang : .

⇒

Nous rappelons toutefois qu'être classé au plan local ne vaut pas d'être systématiquement retenu par la DGCP qui établira le tableau d'avancement final en fonction des quotas attribués aux départements.

Ainsi pour le passage au grade de Contrôleur 1^{ère} classe, le quota des Pyrénées –Atlantiques est de 5,80, niveau qui est susceptible de permettre dès cette année la promotion des 6 premiers classés.

Observations d'ordre général : lien avancement/notation.

Il n'est plus besoin de démontrer que **les écarts de note sont déterminants dans la sélection** pour l'accès au grade supérieur par tableaux d'avancement.

Quelle que soit l'ancienneté au sein d'un même échelon, un collègue qui a obtenu un cumul de +0,12 sur les 2 dernières années passera avant celui qui a bénéficié de bonification de +0,08 et ainsi de suite. Dans certaines situations cela peut même provoquer pour des collègues un recul dans le classement d'une année sur l'autre.

La CGT dénonce un système de notation loin d'être neutre puisqu'il met les personnels en concurrence dans leur évolution des carrières.

Nous sommes en pleine campagne de notation 2007, qui sera influente pour les tableaux d'avancement établis en 2008 (prise en compte du cumul des évolutions de notes 2005, 2006, 2007).

Le recours en notation est un droit, utilisez-le !

Nous sommes à votre disposition pour plus de renseignements. N'hésitez pas nous contacter !

Meilleurs sentiments syndicaux.

Vos élu(e)s de la C.G.T. du département à la CAP locale de la catégorie B.

CP

Joanes LACO ERD BAYONNE-(voir affectation sur site départemental);

Françoise STIOPHANE très. De BEDOUS- 05/59/34/70/22;

C 1ère cl.

Josiane POZO CORNU TG PAU (CMIB) – 05/59/82/24/56;

Christian MANCHO TG PAU (EEF) – 05/59/82/24/58;

C 2ème cl.

Marielle SARRAUTE Très. d'ARTIX- 05/59/60/33/87;

Danielle ROSIER Très. d'ANGLET – 05/59/63/85/57;

Sitôt les CAP tenues, sauf incident technique, nous informerons des résultats les agents concernés et les tableaux d'avancement proposés seront mis en ligne sur le site de la section CGT ouvert dans l'intranet départemental. Rappel pour y accéder : Magellan → Les départements → 64 → Le département → Vie pratique → les organisations syndicales → La CGT 64.
